Études de communication
langages, information, médiations

19 | 1996
Formation et espaces d'innovation

Projets de réseaux et innovation dans l'espace documentaire : quelques exemples en région Nord - Pas-de-Calais

Network projects and innovation in the sphere of documentation : a few examples in the Nord - Pas-de-Calais.

Julien Deceuninck

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/edc/2428
DOI : 10.4000/edc.2428
ISSN : 2101-0366

Éditeur
Université de Lille

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 1996
Pagination : 49-66
ISBN : 978-2-07-677030-8
ISSN : 1270-6841

Référence électronique
Julien Deceuninck, « Projets de réseaux et innovation dans l'espace documentaire : quelques exemples en région Nord - Pas-de-Calais », *Études de communication* [En ligne], 19 | 1996, mis en ligne le 20 juin 2011, consulté le 19 mars 2021. URL : http://journals.openedition.org/edc/2428 ; DOI : https://doi.org/10.4000/edc.2428

Ce document a été généré automatiquement le 19 mars 2021.

© Tous droits réservés

Projets de réseaux et innovation dans l'espace documentaire : quelques exemples en région Nord - Pas-de-Calais

Network projects and innovation in the sphere of documentation : a few examples in the Nord - Pas-de-Calais.

Julien Deceuninck

1 Quelques précisions préalables permettront de situer les objectifs, mais aussi les limites, de cet article qui ne vise pas l'exhaustivité : il ne s'agit pas ici de faire l'inventaire des projets de réseaux documentaires que connaît aujourd'hui le Nord - Pas-de-Calais[1] et les quelques cas présentés ne se veulent pas non plus exemplaires. Il s'agit plus simplement de porter à la réflexion menée dans ce numéro d'*Etudes de Communication* quelques exemples de projets qui se développent actuellement dans la région. Ces projets témoignent de transformations tant au sein des lieux physiques de l'information et de la documentation que sont les bibliothèques et les centres de documentation, que dans leurs relations. Ils laissent entrevoir l'apparition de nouveaux espaces documentaires à travers la mise en place de réseaux régionaux, nationaux ou internationaux.

2 Les avancées des technologies ont été extrêmement rapides ces dernières années. Par rapport aux années 80, on assiste aujourd'hui à une véritable explosion des capacités des matériels. Le développement des réseaux d'ordinateurs, à l'intérieur des bibliothèques, centres de documentation, centres de ressources, comme en direction de l'extérieur, permet désormais non seulement la gestion d'un site documentaire, mais également celle de différents sites d'un même organisme ou la communication entre des organismes différents. Le débat sur les Autoroutes de l'Information a ainsi ravivé un certain nombre de projets qui étaient déjà présents il y a plus de dix ans : constitution de banques de données régionales, de réseaux d'échange et de coopération, de communication entre unités documentaires. La souplesse et la rapidité

— supposées — des nouvelles technologies stimulent des initiatives un moment découragées par l'expérience de la télématique à l'heure du minitel.

3 Trois projets seront abordés : celui du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Lille, celui de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres du Nord - Pas-de-Calais et celui du Pôle Universitaire Européen de Lille. L'ensemble sera situé, pour une mise en perspective, dans le monde des bibliothèques universitaires. Ces différents projets se rencontrent à certains moments, divergent, s'ignorent, mais tous témoignent d'évolutions ou de perspectives de changement dans le paysage documentaire régional.

La médiathèque pédagogique du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Lille.

4 En octobre 1994, a été inaugurée à Lille la nouvelle médiathèque pédagogique du Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Nord. Il ne s'agissait pas de la création d'une nouvelle structure mais d'une rénovation totale des services d'un centre de documentation appartenant au réseau des CNDP-CRDP datant de 1960[2].

5 On se trouve ici dans le cadre d'un projet local qui, pour se développer, s'est appuyé sur un projet national tout en faisant appel à l'aide des collectivités territoriales, en l'occurrence le Conseil Général du Nord. La restructuration entreprise à Lille à partir de 1990 supposait une informatisation des fonctions de gestion, recherche et prêt. Cela nécessitait le choix d'un matériel et d'un logiciel documentaire. Par ailleurs se posait la question de l'informatisation de l'ensemble des sites du Centre Départemental.

6 A la même époque, la Direction de la Documentation du CNDP développait le projet de constitution d'une banque de données nationale en éducation. Voulant résolument intégrer le monde de la documentation pédagogique dans l'univers professionnel des bibliothèques, le CNDP préconisait alors l'utilisation de matériels et de normes présents dans les bibliothèques universitaires ou dans les grandes médiathèques municipales, et encourageait les centres régionaux à s'équiper dans ce sens.

7 La constitution d'une banque nationale de notices représente un travail considérable. Elle nécessite en fait un travail partagé : la mise en place d'un réseau de centres dotés du même matériel et alimentant la base nationale était la solution la plus rationnelle. Le CNDP a donc proposé d'équiper du même logiciel quatre centres qui se sont portés volontaires pour le projet. Ceux-ci, dans le cadre d'un fonds d'aide à l'innovation, ont ainsi pu bénéficier gratuitement d'un logiciel de gestion de médiathèque bien plus puissant que ce qu'ils auraient acquis sur leurs propres ressources. Afin de faciliter les opérations d'informatisation, le CNDP a fourni également la totalité de sa propre base, évitant ainsi aux documentalistes un travail de saisie intégrale de notices pour plusieurs dizaines de milliers de documents.

8 Cinq années plus tard, on constate combien les configurations régionales sont différentes : ainsi, à Grenoble, se sont mis en place deux réseaux documentaires associant les centres de documentation des CRDP, CDDP et de l'IUFM. Pour des raisons de coûts de télécommunication, deux serveurs ont été mis en place, l'un à Grenoble, l'autre à Privas. L'ensemble des centres dépend du serveur central, les acquisitions sont communes, le catalogage partagé, les mêmes ressources sont offertes à l'ensemble des enseignants et des étudiants en formation ; les documents peuvent être localisés et empruntés dans le cadre du prêt inter-centres. Dans l'Académie de Lille, seule la

médiathèque centrale est informatisée selon les modalités du projet initial. Les coûts de communication induits par la distance entre les différents sites du CRDP[3] et l'absence de partenariat avec l' IUFM n'ont pas permis la mise en place d'un schéma analogue.

9 Hors de l'enseignement supérieur, le CRDP s'est même trouvé pendant un temps en dehors des projets de réseau documentaire développés dans le cadre du Pôle Universitaire Européen de Lille, alors qu'il dispose d'une des bases régionales les plus importantes dans les domaines de l'information professionnelle en éducation. Actuellement, cependant, il s'est intégré dans ce cadre, ainsi que dans celui des travaux liés au projet européen IRISI[4].

10 L'innovation se situe ici à deux niveaux :

11 - à l'interne tout d'abord, sans tomber dans un quelconque déterminisme technique, la mise en réseau du centre de documentation et sa transformation en médiathèque ont renforcé une nouvelle organisation et une nouvelle division du travail. Le caractère artisanal, proche des CDI des établissements scolaires, a été remplacé par une division proche de celle que l'on rencontre dans le monde des services en cours d'industrialisation (division entre *back-office* et *front office*, entre atelier documentaire et banque de prêt, activités face au public et hors public, traitement du document rationalisé).

12 - Pour le public un nouveau service est apparu, celui de l'aide à la recherche documentaire. L'apparition d'un nouvel espace de consultation informatisée du catalogue a nécessité une activité de conseil, voire de formation à la recherche documentaire. Le métier des personnels a donc connu un certain nombre de mutations. Le rapport à l'usager a évolué également, dans le sens d'une plus grande personnalisation.

13 Une autre évolution est enfin à noter : depuis septembre 1996, le Centre Régional de Documentation Pédagogique demande désormais une participation financière à ses usagers, tout en gardant cependant un esprit de service public réaffirmé.

Le Réseau des Centres de Ressources de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

14 Dès le départ, l'IUFM Nord - Pas-de-Calais (IUFM pilote comme ceux de Reims et de Grenoble) a accordé une grande importance à l'information et à la documentation. Un groupe de travail s'est mis en place en 1990 pour faire des propositions à l'équipe de projet. Cependant, comme l'indique le projet d'établissement 1995-1999, '*pris par l'urgence de la formation*', l'IUFM n'a pas réussi à concrétiser la totalité des projets qui avaient été élaborés en 1990. L'informatique, la documentation et l'audiovisuel ont connu des développements parallèles et inégaux, bien que l'effort consenti, tant sur le plan des équipements que sur celui des ressources humaines, ait été important. Afin de relancer ces chantiers, une mission sur les questions d'ingénierie de formation à l'IUFM a été mise en place, aboutissant à la proposition de la création d'un '*service commun inter-centres de la documentation et des ressources multimédia*'.

15 Le paysage documentaire de la formation initiale des enseignants est de fait particulièrement complexe. Il rassemble des organismes issus de mondes tout à fait différents : bibliothèques et services communs de documentation des universités, centres de documentation des anciennes écoles normales, CPR et ENNA, Centres de

Documentation et d'Information des établissements scolaires, CRDP et CDDP, voire bibliothèques de lecture publique à travers la fréquentation des médiathèques municipales.

16 La situation de l'IUFM Nord - Pas-de-Calais est elle-même particulière : composé de sept centres géographiquement distants, il est rattaché par convention aux six universités régionales[5]. Le projet qui s'y développe tient compte de cette situation. Son objectif principal est de mieux inégrer l'IUFM dans le double environnement de la formation des maîtres, à savoir les Universités d'une part, et le terrain de l'activité professionnelle des enseignants que sont les écoles, collèges et lycées d'autre part.

17 Sur le plan des universités, cependant, se pose un problème majeur. Il faut noter que, lors de la réforme des bibliothèques inter-universitaires en 1991, les Universités de Lille ont décidé de créer chacune leur service de documentation. Seul un centre de ressources abritant le centre régional du catalogue collectif de périodiques (CCN), a été mis en place et rattaché à l'université de Lille 3. Ainsi il n'a pas été reconstitué de structure inter-universitaire. Pour un institut lui-même réparti en plusieurs sites et rattaché à six universités, l'élaboration d'un projet documentaire fédérateur se révèle particulièrement difficile. L'IUFM se propose malgré tout de s'associer aux réseaux universitaires (CCN, Prêt Entre Bibliothèques), de s'intégrer dans le projet de réseau documentaire du Pôle Universitaire Européen de Lille en développant l'accès au réseau RENATER, mais aussi en assurant la création d'un catalogue collectif de ses centres de documentation accessible à distance.

18 La taille des centres de documentation héritée des composantes à l'origine de l'IUFM, conjuguée au souci d'assurer une homogénéité d'environnement avec les CDI des collèges et lycées, sont à l'origine du choix d'un logiciel développé par le CRDP de Poitiers pour informatiser les services documentaires. Ce logiciel a lui-même été retenu par le Recteur pour équiper l'ensemble des établissements secondaires de l'Académie.

19 Ce choix, cependant, tire davantage les centres de documentation vers l'enseignement secondaire et les éloigne de l'enseignement supérieur. L'IUFM est donc intéressé par tous les projets permettant d'accéder aux ressources des services de documentation des universités, ce qui implique soit des négociations avec chaque université partenaire (certaines d'entre elles étant de surcroît multipolaires), soit l'intégration dans un projet fédérateur comme celui qui se développe dans le cadre du Pôle Universitaire Européen de Lille.

20 Par ailleurs, tant pour des raisons financières liées à la dispersion géographique des sites qu'à une volonté de sauvegarder une autonomie de gestion des centres, l'IUFM n'a pas souhaité choisir la solution d'un serveur unique pour l'établissement. Chaque centre devra à la fois pouvoir assurer un service informatisé, mais également communiquer avec les autres centres. L'existence d'un catalogue collectif localisé dans une base unique devrait éviter de multiplier les interrogations, l'usager n'étant pas obligé d'interroger successivement chaque centre pour savoir où se trouve un document.

21 Ajoutons également que le choix des logicels n'est pas neutre. Les bibliothèques universitaires sont très sourcilleuses sur les normes bibliographiques. Seul le CRDP, du fait des choix effectués dans le cadre du projet évoqué précédemment, dispose d'un gisement de notices aux normes universitaires. Le partenariat entre IUFM et CRDP se voit donc relancé, l'IUFM pouvant ainsi, dans le cadre d'une convention, bénéficier

dune aide indispensable à l'informatisation de ses centres. Ces différents rapprochements relancent l'idée d'un réseau documentaire scientifique et professionnel en éducation de dimension régionale. Il apparaît ainsi combien les différents projets sont interconnectés et soumis à des dynamiques complexes.

22 Dans ce projet de l'IUFM, l'innovation est cependant moins liée à l'informatisation des catalogues qu'à la dynamique globale qu'elle met en place. Son réseau de centres de ressources en effet ne fédère pas seulement les centres de documentation : il entend rapprocher à la fois les services documentaire, audiovisuel et informatiques de chaque centre en redéfinissant leurs missions de documentation, formation et production en direction des étudiants, professeurs- stagiaires, formateurs et enseignants-chercheurs. Ce projet, s'inspirant en partie des centres de ressources de la formation continue, intègre une dimension spécifique de production de supports devant permettre une formation individualisée des enseignants. La communication électronique devrait servir de vecteur aux équipes d'enseignants des différents centres engagés dans cette expérience.

23 A l'image de l'organisation actuelle du ministère[6], l'IUFM Nord - Pas-de-Calais tente donc un rapprochement de l'information scientifique et technique, de la documentation et des bibliothèques et des technologies éducatives, dans la perspective d'un « enseignement supérieur sur mesure »[7].

Le Réseau documentaire du Pôle Universitaire Européen de Lille.

24 Il s'agit, dans ce projet, de développer un réseau documentaire entre les bibliothèques des universités, des UFR, des grandes écoles, des instituts de recherche et des centres de documentation spécialisés régionaux, soit environ 150 organismes. L'objectif est d'offrir en ligne l'accès aux collections des grandes bibliothèques et des centres de documentation spécialisés du Nord - Pas-de-Calais, mais aussi de leur permettre de communiquer entre eux.

25 Le Pôle Universitaire Européen de Lille, groupement d'intérêt public créé en 1993, regroupe 14 partenaires : universités, organismes de recherche (Club des organismes de recherche CLERNOR : CNRS, INRETS, INSERM, INRA, IMFL, Institut Pasteur, CHRU, Centre Oscar Lambret), collectivités territoriales (Région Nord - Pas-de-Calais, Communauté urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing) et Chambres de Commerce et d'Industrie (Chambre Régionale, Chambre de Lille-Roubaix-Tourcoing).

26 Les Pôles Universitaires Européens ont été initiés en France à partir de 1991 lors du colloque Université 2000. Cette initiative a été présentée[8] comme '*une innovation dans le management des universités implantées dans les grandes villes*', approche globale pour un site, nouvelle par rapport aux démarches plus traditionnelles en termes de disciplines scientifiques. Elle vise à '*permettre à ces villes universitaires un positionnement international sur la carte de l'Europe*'. La démarche est bien précisée :

> en prenant la décision de créer des Pôles Universitaires Européens, il a été fait le choix de chercher à fédérer les actions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche... et d'inciter tous les partenaires d'un même site à travailler autour d'objectifs communs. Il s'agit donc d'une démarche pour fédérer, qui se distingue de la notion de réseau dont le but est de coordonner, de faire coopérer, de gérer les relations. Il s'agit également de donner un cadre à

> l'organisation des coopérations avec les collectivités locales et le monde économique.

27 Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il s'agit de

> contribuer à l'aménagement du territoire national et de favoriser le rayonnement de l'Université française... L'objectif du groupement d'intérêt public est de créer pour le site, un « plateau-projets » tel que les grands groupes industriels commencent à le faire depuis quelques années pour améliorer leur positionnement dans la compétition internationale.

28 La détermination des missions des pôles se fait à deux niveaux, le Ministère fixant des thèmes de réflexion stratégique, sorte de cahier des charges commun à tous les pôles, chacun développant et précisant ses missions dans le cadre d'un projet de pôle. Parmi les activités clairement citées dans la charte figurent la création et la mise en place de réseaux documentaires comme éléments pour lesquels

> il est nécessaire d'avoir une approche globale et où chaque composante peut réaliser ses activités en réalisant ainsi des économies d'échelle.

29 Le projet de réseau documentaire lillois prend place dans le cadre du contrat quadriennal de développement signé entre le pôle et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en décembre 1993. Selon les termes de la plaquette officielle de présentation,

> le Réseau Documentaire Régional du Pôle Universitaire Européen de Lille s'inscrit dans la réalisation de la Société Globale de l'Information. Il permet, à partir d'un simple ordinateur, d'interroger l'ensemble des bibliothèques qui constituent la richesse documentaire du Nord - Pas-de-Calais et de se connecter aux sources d'informations disponibles en France et dans le monde.

30 Le réseau s'appuie sur NOROPALE, la plaque régionale d'interconnexion à RENATER. Dans sa phase de démarrage, en 1994, celle-ci connectait 17 établissements, l'Union européenne ayant attribué une aide FEDER aux établissements pour la phase de démarrage. Le développement de ce réseau est inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat/Région (94/98) pour permettre à la fois un déploiement plus large, l'intégration de nouveaux organismes et pour assurer l'évolution du service, notamment en matière de débit.

31 A partir de janvier 1993, le Pôle Universitaire Européen de Lille a réuni mensuellement un groupe de travail sous la direction d'un chef de projet. Ce groupe était composé des responsables des services documentaires des universités de la région, de l'IUFM, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing. Une première partie du travail a consisté à définir les objectifs que devait remplir un réseau régional. Parallèlement, une étude a été confiée à l'un des ingénieurs du Pôle européen sur l'état des ressources documentaires de la région. Ces travaux ont confirmé l'hétérogénéité géographique des centres de documentation, mais aussi leur hétérogénéité structurelle : le paysage documentaire régional est extrêment divers.

32 Le projet du pôle cumulait les difficultés. L'ensemble des partenaires s'est cependant accordé sur un projet à la fois souple et léger. Trois buts minimum ont été finalement retenus : rendre possible l'identification d'un document, permettre la localisation de ce document, préciser la disponibilité du document, et, éventuellement, ses conditions d'emprunt (prêt entre bibliothèques).

33 Des entretiens réalisés auprès de l'ensemble des partenaires du projet ont également été réalisés et ont montré que ces derniers pouvaient être répartis selon quatre catégories :

34 - les bibliothèques déjà informatisées, soit partiellement, soit totalement. Dans cette catégorie, certaines bibliothèques possédaient déjà des moyens d'accès extérieurs à leurs fonds documentaires, à travers le réseau NOROPALE (c'est le cas de la bibliothèque de l'Université de Valenciennes-Hainaut-Cambrésis ou, à l'Université de Lille 1, de la bibliothèque de mathématiques pures et appliquées). D'autres, comme les bibliothèques de sciences économiques de Lille 1, de sciences économiques et de gestion de l'Université catholique ou celle de la Chambre de Commerce et d'Industrie, permettaient également une consultation à distance de leur catalogue par Minitel.

35 - certaines bibliothèques, non encore informatisées, étaient en cours de réalisation de leur cahier des charges dans le but de choisir leur logiciel. C'est notamment le cas des trois Services Communs Documentaires des Universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3.

36 - les deux nouvelles universités, toutes deux multi-sites et multipolaires, sont des cas spécifiques, dans la mesure où elles ont à la fois à assurer la construction de leurs bâtiments, à mener une politique d'acquisition importante, à informatiser leur gestion et à mettre en place leur propre réseau interne ainsi que les services de prêt entre bibliothèques.

37 Si un consensus existe entre tous les participants pour constituer un réseau répondant aux objectifs définis en juin 1993, chacun n'a pas la même priorité. Le choix a été fait, conformément aux objectifs mêmes de la structure qu'est le Pôle Européen, de respecter les priorités et les rythmes de chacun. La création du réseau est, on l'a dit, une oeuvre de partenariat. La possibilité d'y participer est offerte aux bibliothèques sur la base de leur volontariat.

> Elle n'est absolument pas imposée. Il n'y a aucune intervention du pôle concernant le fonctionnement interne ou le choix des logiciels des bibliothèques et des centres participants. Une bibliothèque peut très bien décider de ne pas participer, pour des raisons qui lui sont propres, par exemple ne pas vouloir ouvrir davantage ses services et augmenter son volume de prêt-inter, faute de moyens pour les assumer.

38 Le groupe de travail s'est alors attaché à la recherche d'une solution technique qui permettrait une interconnexion rapide pour l'accès aux catalogues, et qui pourrait être jumelée à un système de messagerie, notamment pour les demandes de prêts.

> Le choix a été fait d'une architecture légère : elle n'implique ni super-centre de documentation, ni super-serveur. Elle se doit de respecter le libre choix des différents centres de documentation quant à leur système d'informatisation, dans le cadre du respect d'un modèle de type client-serveur[9].

39 La première solution envisagée a été d'avoir un accès distant aux systèmes locaux et à l'interrogation en utilisant directement le logiciel documentaire de la bibliothèque concernée. Cette solution posait cependant un certain nombre de problèmes, tant du côté du public qui devait posséder une maîtrise de l'interrogation du logiciel en question, que du côté des informaticiens pour lesquels se posaient des questions de normes et de compatibilité entre langages et systèmes. La solution technique qui s'est imposée a été d'ailleurs analogue à celle retenue par le Pôle Universitaire de Grenoble, à savoir la mise en place d'un serveur WEB et l'utilisation des logiciels aujourd'hui classiques sur Internet : GOPHER, WAIS, MOSAIC... Le logiciel WAIS semble le plus prometteur dans la mesure où il permet une grande facilité d'interrogation.

40 A la fin de l'année universitaire le réseau est encore assez modeste. On peut interroger les catalogues de la Bibliothèque Universitaire de Valenciennes, de la Bibliothèque Centrale de Lille 1 et de la Bibliothèque de l'UFR de Mathématiques. Les autres

bibliothèques se sont signalées par des pages d'accueil, offrant le descriptif de leurs services mais pas leurs catalogues. Il est prévu qu'elles le fassent, quand leur informatisation sera prête.

41 Le projet de réseau documentaire a été intégré dans celui plus global qu'a déposé le Pôle Universitaire Européen de Lille en janvier 94 dans le cadre de l'appel d'offre lancé par le Ministère de l'Industrie sur les Autoroutes de l'information. Il vient de faire également l'objet d'une présentation dans le cadre du cercle « Education et Formation » mis en place dans le cadre de l'Initiative Interrégionale pour la Société de l'Information (IRISI).

42 Le projet initial se poursuit donc selon le double objectif de départ : développer des synergies au niveau régional en rapprochant des acteurs qui, pour être proches géographiquement et avoir parfois le même public, ne collaborent cependant pas nécessairement d'une part, et, d'autre part, assurer une visibilité des ressources régionales à un niveau national et international. Selon le programme d'activités du Pôle pour 1996

> le Réseau documentaire apparaît comme la seconde grande priorité de l'année. Cela se traduira par la poursuite de l'intégration des bibliothèques informatisées dans le réseau, mais également par la nécessaire extension à d'autres partenaires de la communauté éducative. Une attention toute particulière devra être portée à la liaison eurorégionale des réseaux de bibliothèques.

Les projets nationaux : le schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires.

43 Il convient de noter, pour terminer cette présentation, que les bibliothèques universitaires, participent déjà à des réseaux qui, selon le président du Conseil Supérieur des Bibliothèques, Michel Melot[10] :

> s'ils en avaient les moyens, pourraient être efficaces : un réseau d'acquisition (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique), un réseau de traitement et de signalisation des documents (catalogues collectifs) et un réseau de messagerie et de prêt entre bibliothèques (PEB).

44 La Direction de l'Information Scientifique et Technique et des Bibliothèques a d'ailleurs commencé à élaborer un schéma directeur qui doit intégrer ces différents services[11].

45 Une réflexion menée avec les principaux partenaires de la Direction a porté sur l'ensemble des applications informatiques nationales mises à la disposition des bibliothèques universitaires. Ces applications, complémentaires sur le plan fonctionnel, ont en fait été conçues à l'origine indépendamment les unes des autres. L'organisation du catalogage dans trois bases différentes est à l'origine de redondances, mais pose également des problèmes sur le plan financier[12]. Pour le Conseil Supérieur des Bibliothèques, la mise en oeuvre du schéma directeur, dont le pilote est l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), est un véritable enjeu pour la productivité des bibliothèques universitaires et la qualité des services qu'elles rendent aux chercheurs. Il faut noter enfin que, outre la rationalisation des achats de notices et du catalogage, la refonte des différentes applications en un système unique a pour objectif de rendre les bases interrogeables par les chercheurs à partir de n'importe quel poste connecté sur le réseau.

46 Globalement cependant, il semble que les tendances sont beaucoup plus à l'éclatement qu'à l'unification. Les universités défendent très fermement pour la plupart leur autonomie et celle de leurs bibliothèques. Selon Michel Melot,

> les universités souhaitent prendre en charge la totalité de leur politique documentaire. Elles souhaitent une contractualisation séparée, des politiques documentaires limitées à chaque université.

47 Dans ce contexte, le projet de réseau documentaire du Pôle Européen de Lille n'apparaît pas contradictoire avec les projets du Ministère. Même dans sa configuration actuelle, par les pages d'accueil qu'il propose et par les liens avec les serveurs universitaires qu'il permet, il assure une visibilité régionale à l'extérieur et peut faciliter la recherche. En effet, faute d'un serveur fédérant les bibliothèques et centres de documentation, et proposant des modalités d'interrogation par thèmes ou par mots-clés, le travail de recherche devient beaucoup plus fastidieux (il faut alors interroger chaque centre et à condition, bien sûr, d'en connaître l'existence). Un travail récemment mené par une documentaliste du CRDP de Lille montre parfaitement l'intérêt qu'un tel réseau peut avoir pour les professionnels de l'enseignement et de la formation[13].

Des signes d'innovation dans l'espace documentaire ?

48 Les différents cas qui viennent d'être abordés montrent que de nombreux projets de réseaux documentaires sont en cours. Une étude du monde de la formation permanente en ferait apparaître bien d'autres. L'espace documentaire, comme les autres, est produit par une multiplicité d'acteurs dont les projets, les intérêts sont plus ou moins convergents ou contradictoires. On pourrait observer et analyser les stratégies, les tactiques, les alliances qui se nouent entre les acteurs des niveaux local, régional, national, européen... et voir comment les projets se renvoient l'un à l'autre, s'appuient mutuellement ou se font concurrence.

49 Dans le cadre d'un paysage documentaire régional marqué par l'apparition de nouvelles universités, les projets de réseaux laissent envisager des transformations au niveau de l'espace documentaire même : un réseau de la documentation en éducation, par exemple, regroupe nécessairement des lieux dépendant aujourd'hui d'institutions voisines, mais s'adressant à des publics spécifiques. Il se situe à l'intersection de différents territoires et pose, de ce fait, un certain nombre de problèmes nouveaux (sur le plan des financements, des charges de travail, etc.).

50 Dans plusieurs de ces projets, on peut voir poindre les différences entre un campus traditionnel et l'environnement nouveau que représentent les campus électroniques en train d'émerger. Dans le premier cas, l'utilisateur est en contact avec des livres, des périodiques, des CD-ROM dans les bibliothèques ou les centres de documentation. Il consulte sur place les catalogues informatisés. Avec la mise en place de réseaux, sont progressivement accessibles, non seulement les ressources locales, celles qui se trouvent sur l'ensemble du campus, mais également celles qui sont présentes sur les réseaux régionaux, nationaux et internationaux. L'accès au texte intégral des documents numérisés devient progressivement possible, à l'image de ce qui se passe sur les campus des universités d'un pays voisin, les Pays Bas. Il y a là une extension considérable des ressources... à condition que l'on puisse cependant accéder au document primaire. Sans lui, l'information reste virtuelle au sens propre. Pour les responsables des bibliothèques se pose alors la question de la délimitation de leur

public légitime et de leurs usagers secondaires. Au-delà surgissent les questions financières, les problèmes liés à la montée en charge de la demande et au surcroît de travail qui peut en résulter, etc.

51 Parallèlement et dans le même mouvement, on voit apparaître une nouvelle conception du service et des équipements des bibliothèques et centres de documentation. Le « Projet Station de Travail Intégré » développé par le Département Economie et Gestion de l'Université Catholique de Lille en est une illustration. Pour Jan Leisink, responsable du projet,

> le point de départ de la réflexion est qu'aujourd'hui, c'est l'utilisateur et non le document qui doit être au centre de l'organisation des services de bibliothèque... On ne peut plus considérer l'utilisateur uniquement en tant que consommateur d'information. Le concept d'un utilisateur qui est à la fois consommateur et producteur d'information est plus en phase avec la philosophie et les technologies qui accompagnent la mise en place de la Société de l'Information et fournit un cadre cohérent d'adaptation de services de bibliothèque aux besoins de cet utilisateur de demain [14].

52 Sur les stations de travail de la bibliothèque, l'usager a donc la possibilité d'effectuer ses recherches à partir des ressources de la bibliothèque dans laquelle il se trouve, mais aussi à partir des ressources disponibles sur INTERNET. Il y trouve également, sur la même station, les outils (traitement de texte, tableur, logiciel d'analyse de données, etc.) lui permettant d'intégrer directement les résultats de ses recherches documentaires dans son propre travail et d'envoyer, au besoin, ces résultats, via le réseau, au destinataire de son choix (professeur, éditeur, groupe de discussion, service reprographie, etc.).

53 On voit là se dessiner un renversement de perspective majeur. L'espace documentaire ne s'articulerait plus désormais à la documentation, mais à l'usager.

54 Le souci, plusieurs fois affirmé à travers les différents projets, d'un accès à ces services à domicile est une autre évolution qui semble se dessiner, retirant cette fois au lieu documentaire lui même sa centralité actuelle. Que signifie une telle mutation ? La bibliothèque semble devenir une « base arrière » dont la mission est d'assurer la fourniture de documents à un usager distant.

55 Concernant précisément les usagers, on constate, dans la plupart des projets, une prise de conscience croissante des problèmes posés par leur diversité. Ceci n'est pas nouveau, mais la diversité semble aujourd'hui de plus en plus assumée en tant que telle. Il s'agit même de jouer sur les nouvelles complémentarités (à travers les réseaux, la mise en relation des différents centres de documentation et bibliothèques, etc.) pour satisfaire des besoins ciblés. Dans cette évolution, on retrouve le phénomène, plus large, de prise en compte de l'usager qui se développe dans le service public depuis plusieurs années.

56 Dans les bibliothèques universitaires, dans les centres de documentation est proposé, traditionnellement, un droit d'usage : lecture d'un ouvrage, travail sur un article de périodique. Les pratiques actuelles, amorcées avec le développement de la photocopie, montrent une évolution dans le comportement des usagers et une sorte de glissement de l'attente d'un service à celle d'un produit. C'est la reproduction de l'article que l'on souhaite désormais obtenir et non sa simple consultation. Les opérations — payantes — de prêt entre bibliothèques aboutissent au même phénomène. La mise à disposition d'informations sur les réseaux va dans le même sens : c'est l'usager qui prend à sa charge les frais de communication pour le téléchargement des documents, ainsi que les frais d'impression. Que l'usager se déplace en direction des lieux où se trouve

l'information, ou qu'il fasse venir le produit vers son domicile semble une modification bien modeste. Derrière cela cependant, se profile la question de l'économie du système : un glissement s'opère d'un service public ouvert à tous à un service personnalisé à l'usager. Les institutions documentaires deviennent de simples prestataires de service au même titre que d'autres prestaires : libraires, éditeurs, lieux divers proposant de la documentation à caractère scientifique ou pédagogique comme les musées ou les nouveaux lieux intermédiaires entre loisir et culture qui se multiplient actuellement et modifient progressivement le paysage documentaire régional. Ces derniers espaces sont d'ailleurs le plus souvent marchands.

57 Il faut remarquer, enfin, que la plupart des institutions évoquées affichent de plus en plus une volonté de formation de leur public. Elles cherchent à peser sur les pratiques de leurs usagers, de les infléchir en les amenant vers la documentation électronique et ne semblent pas se contenter de répondre simplement à la demande. Ils deviennent ainsi les éléments d'un véritable dispositif de formation de nouveaux usagers des réseaux documentaires en émergence.

58 Pour les géographes, la production de l'espace est à la fois ponctuelle et générale. La plupart des choix d'implantation et d'affectation sont en général délibérés et conscients ; la production d'ensemble cependant ne l'est qu'exceptionnellement. Les actes sur l'espace documentaire ont des effets locaux. Certains d'entre eux pourraient avoir des effets de large portée. Leur somme, cependant, pourrait avoir des conséquences allant bien au-delà des projets initiaux. Dans un contexte européen marqué par une tendance au désengagement des acteurs publics du financement de l'éducation, le système semble actuellement laisser un maximum de jeu aux acteurs. A travers l'utilisation des technologies de communication et l'amélioration de l'organisation, il semble se donner un moyen d'exploration de gisements de productivité, en améliorant la qualité de l'offre à moyens constants. Au-delà d'une simple externalisation de certains coûts en direction de l'usager, la mise en place des réseaux ne risque-t-elle pas de renforcer une tendance à la marchandisation de l'information et de la documentation ?

BIBLIOGRAPHIE

Conseil Supérieur des Bibliothèques, (1996), *Rapport du Président pour l'année 1995*, Association du Conseil Supérieur des Bibliothèques, Paris, p. 20.

Duquesnoy, Sylvie, (Juin 1996), *Accès de la communauté enseignante à l'information professionnelle et scientifique en éducation : un service public à dynamiser*, mémoire de sciences de l'éducation sous la direction de Jacques Aubret, UFR de Sciences de l'Education, Université de Lille 3.

Pellé, Françoise, (1994), Le schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires, *Bulletin des Bibliothèqes de France*, t. 39, n° 1, pp. 24-27.

Quéré, Maryse, (juin 1994), *Vers un enseignement supérieur sur mesure*, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

NOTES

1. Beaucoup se situent à l'articulation de la formation et de la documentation et remettent parfois en cause les distinctions traditionnelles entre centre de documentation et centre de ressources. On pourrait citer le cas du réseau de centres de ressources AGRIMEDIA dans le monde de la formation professionnelle agricole, celui de la DAFCO pour l'Education Nationale ou ceux du CUEEP dans la formation continue de l'enseignement supérieur. Les bibliothèques elles-mêmes s'interrogent sur leur place dans les dispositifs d'autoformation dans la mesure où elles mettent aujourd'hui à disposition de leur public des fonds comprenant de plus en plus de produits éducatifs.

2. Pour une présentation détaillée de cette rénovation voir : Sylvie Duquesnoy, Faire du neuf avec du vieux ; Identité et rénovation d'une médiathèque pédagogique, *Perspectives documentaires en éducation*, n° 35, 1995, pp. 101-112.

3. Le CRDP de Lille comprend les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais et quatre centres de documentation situés à Lille, Dunkerque, Valenciennes et Arras.

4. Le Nord - Pas-de-Calais a été choisi par Bruxelles (DG XII et DG XVI de la Commission européenne) pour une action pilote européenne conjointement menée par l'Etat et la Région intitulée IRISI (Initiative Interrégionale pour la Société de l'Information) au même rang que la Saxe en Allemagne, le Nord-Ouest de la Grande-Bretagne, la communauté de Valence en Espagne, la Macédoine en Grèce et le Piémont en Italie. Cette initiative se situe dans la droite ligne du rapport Bangemann sur la Société de l'Information.

5. Les Centres de l'IUFM se situent à Arras, Douai, Gravelines, Lille, Outreau, Valenciennes et Villeneuve d'Ascq. Les Universités de rattachement sont les Universités d'Artois, de Lille 1, Lille 2 et Lille 3, l'Université de Littoral et l'Université de Valenciennes-Hainaut-Cambrésis.

6. L'actuelle DISTNB (Direction de l'Information Scientifique et Technique, des Technologies Nouvelles et des Bibliothèques) regroupe plusieurs directions dont le rapprochement est tout à fait nouveau.

7. Maryse Quéré, *Vers un enseignement supérieur sur mesure*, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, juin 1994.

8. Charte des Pôles Universitaires Européens.

9. *Le campus virtuel, infrastructure régionale de documentation, d'enseignement et de recherche*, projet déposé par le PUEL au Ministère de l'Industrie, p. 6.

10. Conseil Supérieur des Bibliothèques, *Rapport du Président pour l'année 1995*, Association du Conseil Supérieur des Bibliothèques, Paris, 1996, p. 20.

11. Françoise Pellé, Le schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires, *Bulletin des Bibliothèqes de France*, t. 39, n° 1, 1994, pp. 24-27.

12. M. Melot fait ainsi remarquer que dans le cas où les bibliothèques utilisent, en les achetant, des notices existant dans des bases comme celle de l'OCLC par exemple, des notices correspondant aux mêmes ouvrages peuvent être achetées trois fois, ou que la même notice peut être réutilisée par plusieurs bibliothèques qui paient chacune la réutilisation.

13. Sylvie Duquesnoy *Accès de la communauté enseignante à l'information professionnelle et scientifique en éducation : un service public à dynamiser*, mémoire de sciences de l'éducation sous la direction de Jacques Aubret, UFR de Sciences de l'Education, Université de Lille 3, Juin 1996.

14. Projet Station de Travail Intégré, Bibliothèque d'Economie et GEstion (BEGE), Université Catholique de Lille ; document distribué par J. Leisink dans le cadre du Cercle Education et Formation I.R.I.S.I, juillet 1996.

RÉSUMÉS

L'article présente quelques cas de projets de réseaux documentaires qui se déploient actuellement dans la région Nord - Pas-de-Calais. Ces projets témoignent de transformations tant au sein des lieux physiques de l'information et de la documentation que sont les bibliothèques et les centres de documentation, que dans leurs relations. Ils laissent entrevoir l'apparition de nouveaux espaces documentaires à travers la mise en place de réseaux régionaux, nationaux ou internationaux.
L'auteur tente de repérer les indices d'innovation dans ce domaine. L'espace documentaire s'articulerait non plus au document mais à l'usager. La prise en compte d'un usager de plus en plus individualisé, le déplacement de la fourniture de services de la bibliothèque vers le domicile de l'usager pourraient renforcer une tendance à la marchandisation des prestations.

The article introduces a fex cases of documentary network projects which are now being set up in the Nord-Pas de Calais region. These projects are the witnesses of transformations as much within the physical places for information and documentation that libraries are as within their relationships. Behind these projects, are emerging new documentation spheres through the setting up of new regional, national and international networks.
The author attempts to spot the signs of innovation in this area. The documentary sphere would no longer be simply dependent on the document but also on the user. Taking into account a more and more individualized user, the transfer of the provision of services from the library to the user's home might strengthen a trend toward the pricing and selling of specific services.

INDEX

Mots-clés : Nord - Pas-de-Calais, réseau documentaire, documentation, bibliothèque
Keywords : Nord - Pas-de-Calais, documentary network, documentation, library

AUTEUR

JULIEN DECEUNINCK

Julien Deceuninck, directeur adjoint de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres Nord – Pas-de-Calais, est chargé du projet de mise en réseau des centres de ressources de l'IUFM.
Directeur du Centre Départemental de Documentation Pédagogique de Lille, de 1991 à 1993. Ses recherches, dans le cadre de Gérico/Lille3, se focalisent sur les relations qui se nouent entre les Industries de la Communication et le Système Educatif lors de la mise en place de réseaux.